



Édition septembre 2021

Edito

Cette année, malgré le contexte sanitaire et l'obligation du distanciel, nous avons eu l'honneur d'accueillir au sein du Conseil des intervenants sur des sujets riches et variés à l'occasion des Jéudis de l'Ordre.

Depuis 2019, nous avons organisé dix-sept conférences dont douze en distanciel.

Chacune de ces interventions représente un temps fort au Conseil, nous pensons notamment à celle de Pierre Le Coz qui est intervenu sur la relation médecin/patient à l'heure de l'intelligence artificielle ou encore celle du Professeur Xavier de Lamballerie, "Le point sur les vaccins", qui a réuni environ 500 médecins.

Plus récemment, la soirée organisée en présentiel à TheCamp, dédiée à la prise en charge médicale des violences familiales, fut une bouffée d'oxygène.

Enfin, nous avons pu vous retrouver.

Nous tenons à vous remercier chaleureusement pour votre présence essentielle, que ce soit en distanciel ou en présentiel. C'est vous et les intervenants qui faites le succès de ces conférences.

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Ordre des Médecins

Les centres de vaccination

Retrouvez les 35 centres de vaccination du département sur le site sante.fr

Inscription au Tableau de l'Ordre

Vous pouvez initier les démarches d'inscription avant même la remise de votre diplôme ou la fin de votre cycle.

Envoyez dès à présent votre dossier :

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Ordre des Médecins
Service Inscriptions
555, avenue du Prado 13008 Marseille.

Pour télécharger les documents demandés et pour plus de renseignements sur les pièces à fournir, rendez-vous sur le [site](#) du Conseil.

[Documents à télécharger et liste des pièces justificatives](#)

Le contrat de début d'exercice

L'objectif de ce nouveau contrat est d'encourager et de faciliter votre installation dans une zone sous-dotée en offre de soins.

Conditions :

- Etre en primo installation, installé depuis moins d'un an ou médecin/étudiant remplaçant,
- S'installer dans une zone considérée par l'ARS comme prioritaire en termes d'accès aux soins (ZIP, ZAC ou dans un rayon de 10 kms d'une de ces zones à la condition de prendre en charge les patients de ces zones déficitaires à proximité),
- Pratiquer les tarifs de secteur 1 ou adhérer au contrat de maîtrise des dépassements d'honoraires OPTAM pour les médecins conventionnés,
- S'inscrire dans un dispositif d'exercice coordonné au moment de la signature du contrat (ou au maximum dans les 2 ans suivant la signature du contrat) : une équipe de soins primaires, une maison de santé, une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS).

Ouvert à toutes les spécialités, il est valable pour une durée de **3 ans** et **non renouvelable**.

Le présent contrat propose plusieurs aides :

- Une **rémunération complémentaire** la première année.
- Un accompagnement à la **gestion administrative**.
- Une **protection sociale** plus étendue.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le [site du ministère des Solidarités et de la Santé](#).



Digitalisation My Medical Map

Votre Conseil prend un virage numérique avec le lancement de [My Medical Map](#), la solution de remplacement des médecins.

[My Medical Map](#)

Remplacer - Se faire remplacer

Facilement !

Destiné à faciliter la recherche de cabinets de médecins installés et de médecins remplaçants, [My Medical Map](#) est un site est déployé pour les médecins installés dans le département des Bouches-du-Rhône et accessible par tous les médecins / étudiants France entière qui souhaitent remplacer.



Je suis un médecin :

Remplaçant Installé

E-mail *

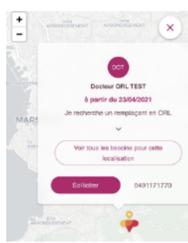
Mot de passe *

Se souvenir de moi Mot de passe oublié

Vous n'avez pas de compte ? Je m'inscrits

Les médecins s'inscrivent avec leur numéro RPPS et peuvent poster des annonces en indiquant leur date de disponibilité et leur spécialité.

Des filtres permettent d'affiner la recherche. Une carte de géolocalisation du département situe les cabinets en recherche.



S'autoformer

Le Conseil met à votre disposition un onglet "[Autoformation des médecins](#)" sur son [site internet](#). Cet onglet est en cours de développement.

[Les violences conjugales et intrafamiliales](#)

[Dépistage du cancer colorectal](#)

[Les dérives sectaires](#)

[La PrEP VIH](#)



AIDE AUX FAMILLES ET ENTRAIDE MÉDICALE
MEDECINS SOLIDAIRES !
A. F. E. M

L'AFEM (Aide aux Familles et Entraide Médicale) est une association indépendante de l'Ordre des médecins. Elle apporte un soutien moral et une aide financière aux familles et enfants de médecins en soutenant des bourses aux études.

L'AFEM vit grâce aux dons, des Conseils régionaux et départementaux du Groupe l'Ordre des Médecins, aux dons spontanés des médecins, ainsi qu'au Groupe Pasteur Mutualité.

En cette année si particulière et afin de soutenir les médecins et leurs familles victimes des conséquences de la pandémie, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône de l'Ordre des médecins a augmenté de 57 % le budget consacré à l'AFEM.

Pour plus d'infos : <http://www.afem.net/index.php>

Si vous souhaitez faire un don : http://www.afem.net/faire_don.php

Vous avez la parole

Dans le cadre d'un travail de recherche en communication pour l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence et l'Ecole de Journalisme et de Communication d'Aix-Marseille, le Conseil aimerait connaître votre opinion sur les différents outils mis en place pour faciliter la transmission de l'information aux médecins du département.

Merci de bien vouloir consacrer quelques minutes pour répondre au questionnaire ci-dessous. Vos réponses seront anonymes et précieuses.

[Questionnaire](#)



16 septembre 2021 - 19h30

Michel MERCIER
Professeur Honoraire de Psychologie
Facultés de Namur et de Lille

